

Le Pays du Cambrésis donne un « coup de pouce » à la rénovation énergétique

article Voix du Nord, Céline Bergeron | Publié le 15/10/2021

Administration, hôpital, commerce... vous vous chauffez au gaz ou au fioul ? Le Pays du Cambrésis permet de multiplier par deux voire quatre la prime du Certificat d'économie d'énergie (CEE) pour remplacer les équipements à énergies fossiles.

La commune de Villers-Plouich a sauté le pas. Le maire de la commune, Pascal Bruniaux, a travaillé avec le [Pays du Cambrésis](#) pour remplacer deux chaudières au fioul. À la place, il devrait bientôt y avoir une seule chaudière à granulés. « *Ce n'était pas une priorité mais c'était une opportunité* », souligne l'édile. Après quinze ans d'utilisation, le matériel est vieillissant. « *Ainsi, on n'attend pas que ce soit obsolète* », ajoute-t-il. La finalité du projet, c'est aussi de réduire la facture de chauffage de la commune.

Des immeubles de bureaux aux structures de services publics en passant par les commerces, les bâtiments du tertiaire se mettent au goût du jour grâce à l'opération « coup de pouce ». Le Pays du Cambrésis propose des primes pour remplacer les équipements à combustible fossile. Exit le chauffage au fioul, charbon ou gaz, bienvenue aux pompes à chaleur, chaudières biomasse ou encore le raccordement à un réseau de chaleur.

Un accompagnement

Le Pays du Cambrésis vérifie l'éligibilité du projet et aide à monter le dossier du [certificat d'économie d'énergie \(CEE\)](#) auprès des gestionnaires ou des propriétaires des bâtiments tertiaires. « *On fait du conseil et de l'accompagnement* », précise Nina Conti, chargée de mission pour l'environnement, le climat et l'énergie au Pays du Cambrésis.

Pour quel montant ? Le dispositif « coup de pouce » complète la prime du certificat d'économie d'énergie (CEE). Celle-ci peut être **multipliée par deux voire quatre**. Ensuite, la prime est versée dans les six mois après que le Pays du Cambrésis a déposé le dossier auprès du Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie.

Il est possible de s'engager **jusqu'au 31 décembre 2021**.

Pour en savoir plus : www.paysducambresis.fr/coup-de-pouce/ ou contacter le 03 27 72 92 66/ 07 64 88 63 01 ou par mail : n.conti@paysducambresis.fr